

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 65 (1956)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Petites nouvelles de la Croix-Rouge

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Petites nouvelles de la Croix-Rouge

## Ici, Radio « Intercroixrouge »

Le Comité international de la Croix-Rouge dispose aujourd'hui d'un émetteur indépendant et de studios qui sont attribués à son usage presque exclusif et qui lui permettront d'utiliser la radio en permanence en cas de conflit. La remise de ces studios par Radio-Genève au C. I. C. R. a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre au cours d'une petite cérémonie à laquelle assistaient, avec M. Léopold Boissier et ses collaborateurs, les représentants et techniciens de Radio-Genève qui présentèrent l'installation, notamment MM. Dovaz, directeur; Owen; Ferrazino et Kühne.

C'est la conférence internationale des radiocommunications tenue à Mexico-City en 1948 qui a accordé par acclamations une longueur d'onde de 47 m 28 à la Croix-Rouge, privilège réservé jusqu'ici exclusivement à des Etats et dont même les Nations Unies ne bénéficient pas. Le « Studio intercroixrouge » installé à la Maison de la Radio au boulevard Carl-Vogt, à Genève, est muni d'appareils modernes et d'installations techniques qui permettront à la Croix-Rouge de se faire entendre partout où il le faudra. Les émissions auront lieu dans toutes les langues. La Croix-Rouge internationale dispose à cette fin de 12 heures-fréquence dont six ont été attribuées à titre supplémentaire à la Confédération dans ce but et à condition que la Confédération, de son côté, en mette autant à disposition du nouveau « Intercroixrouge ».

\*

## Un départ à la Ligue

M. Georges Milsom, sous-secrétaire général à la Ligue depuis 1939 a quitté le 1<sup>er</sup> janvier ses fonctions. Il y a été remplacé par M. Henry W. Dunning, secrétaire exécutif depuis 1946. M. Wilfried J. Philipps, ancien secrétaire général de la Croix-Rouge britannique, a été appelé aux fonctions de directeur des affaires générales de la Ligue. Chacun regrettera le départ de M. Milsom, atteint par la limite d'âge, qui faisait partie du secrétariat de la Ligue depuis sa fondation à Paris en 1919.

\*

## Un deuil au C. I. C. R.

Le C. I. C. R. a eu le chagrin de perdre M. François Ehrenhold, décédé le 18 novembre qui fut délégué en 1918 déjà et qui, depuis 1940, se dépensa sans compter à nouveau.

\*

## SINISTRES ET CATASTROPHES DANS LE MONDE Inondations catastrophiques en Californie

La semaine précédant Noël, de graves inondations ont dévasté une partie de la Californie du Nord, du Nevada et de l'Oregon. La région de Santa-Cruz, au sud de San-Francisco, se trouve sous deux mètres d'eau, la ville de Klamath a disparu sous près de six mètres. Des dizaines de milliers de kilomètres carrés sont inondés, les 12 500 habitants de Marysville et les 8000 habitants de Yuba, sur la rivière Feather, ont été évacués précipitamment et recueillis dans des installations de fortune. La Croix-Rouge américaine a fait

l'impossible pour permettre aux sinistrés de passer quand même Noël dans des conditions point trop lamentables. Au cours des six jours d'inondations, on estime à une trentaine le nombre des victimes humaines dans ces trois Etats. 50 000 personnes sont sans abri, les dégâts sont estimés à une centaine de millions de dollars. Environ 3000 vaches auraient été noyées. Les eaux ont commencé à baisser lentement le jour de Noël.

\*

## Trombes d'eau sur le Liban

Les 17 et 18 décembre, le nord du Liban a vu s'abattre des trombes d'eau qui ont causé de terribles dégâts. Il y aurait plus de 150 morts. La ville de Tripoli a été particulièrement atteinte. Un camp de réfugiés de Palestine, dont la situation est déjà terrible, a été dévasté par un véritable fleuve de boue provoqué par les pluies.

## NOTRE MISSION MEDICALE EN COREE

Notre mission médicale en Corée est arrivée le 30 novembre au terme de son activité. Des 15 personnes qui la composaient, seuls une infirmière supérieure, un installateur et un technicien en radiologie demeureront vraisemblablement en Corée pendant deux ans encore; ils continueront à travailler à l'hôpital universitaire de Taegu.

D'autre part le Dr Thurler, de Fribourg, président de la section fribourgeoise et qui a déjà accompli une mission au Viet-Nam, partira prochainement pour la Corée, où il demeurera six mois en qualité de médecin-conseil.

Le Conseil fédéral a décidé, au début de novembre, de continuer à accorder son aide à la population sud-coréenne en maintenant ce groupe d'experts à l'Hôpital de Taegu. Les frais seront couverts par le solde disponible du crédit et par un nouveau versement de fr. 250 000.—

\*

## POUR LA PROTECTION CONTRE LES AVALANCHES

### Grâce à la souscription de 1951

Le Comité intercantonal de coordination, qui avait été constitué en Suisse lors du désastre des avalanches de 1951, vient de prendre plusieurs décisions au sujet de l'emploi du solde encore disponible de la collecte.

C'est ainsi qu'une somme de fr. 474 000.— a été répartie entre les cantons d'Uri, de Schwyz, des Grisons, du Tessin et du Valais, à titre de contribution à la construction d'ouvrages de protection contre les avalanches. 44 projets ont été approuvés après vérification par les experts du Fonds de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature. Conformément aux principes admis, seules les communes de montagne ne disposant pas de ressources financières suffisantes ont été prises en considération.

D'autre part, un versement sera fait au Fonds pour les orphelins du désastre des avalanches de 1951, afin qu'il puisse étendre son aide aux 16 orphelins laissés par la catastrophe de 1954.

Après ces règlements, il restera un solde de fr. 80 000.— qui pourra être utilisé pour faire face à des cas spéciaux.